

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteurs :

Adjoint des Rédacteurs :

J. C. TACHÉ ET H. L. LANGEVIN.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

J. A. GARNEAU.

CANADA :

QUEBEC, 4 FEVRIER 1857.

Notre Journal.

III.

Il n'est pas besoin de dire pourquoi nous tenons à notre nationalité française ; essayer de dédaigner les raisons de ce culte du cœur, ce serait se condamner à mettre le sentiment sous forme de dissertation, en débiter, dans des lieux communs, ce que l'histoire s'est chargé avant nous de constater, dans des pages, belles entre toutes celles qu'elle a écrites : ainsi donc, nous sommes français, parce que nous avons raison de l'être et que nous ne voulons pas être autre chose.

Mais il y a des hommes qui se demandent encore si nous demeurerons français. Il en est d'autres qui croient que notre caractère national devra se perdre, parce que nous achetons des marchandises dont les estampilles ne sont pas françaises. Hommes de peu de foi, ne savez-vous pas, que, il y a un siècle, nous n'étions que soixante mille et que maintenant nous sommes près d'un million ; n'avez-vous pas appris que pendant bien des années, et les plus mauvaises pour nous, l'Angleterre croyait de son intérêt de nous faire disparaître, et qu'elle tenta, en conséquence, de nous noyer ; ne voyez-vous pas que nous avons résisté, et n'apprenez-vous pas qu'il est maintenant de l'intérêt de la métropole de nous conserver. Est-ce quand nous défendons nos terres, quand nous construisons des maisons, quand nous élevons des églises, quand nous établissons des collèges et des bibliothèques publiques, qu'il est noble, qu'il est généreux, qu'il est juste de douter ? Pour nous, nous tenons notre race comme bien établie, sur ce sol qu'ont découvert et défriché nos pères.

Quand nous examinons notre histoire, il y a certes bien lieu d'être étonné, en effet, de nous trouver ce que nous sommes. Mais c'est justement la une preuve de notre vitalité. Cette force de cohésion et de résistance est, au reste, une des conditions physiologiques de notre race : voyons la France et son histoire. Quelles luttes le peuple français n'a-t-il pas soutenues, quelles catastrophes n'ont pas signalé toutes les époques de son existence, quelles lègues n'ont pas été formées contre lui, de quelles extravagances de la pensée humaine n'a-t-il pas été la victime. Combien de fois le cri d'alarme n'a-t-il pas été poussé dans son sein ? Que de fois les âmes les plus robustes n'ont-elles pas été ébranlées ; mais toujours la tempête a cédé, et debout la nation est resté.

Le temps des luttes est passé pour nous, — nous voulons dire des, luttes violentes aux résultats incertains. Notre travail, maintenant,

doit être employé à nous constituer fortement, en semant dans le sein de notre population ces germes précieux des principes invariables. Ne nous laissons pas envahir par ce matérialisme qui nous entoure, laissons se perdre dans le vide ces acclamations forcées, ne nous occupons pas de cette ostentation extérieure qui, le plus souvent, n'est qu'un manteau servant à cacher de grandes misères.

Nous ne connaissons qu'une chose qui puisse nous devenir fatale, et cette chose n'arrivera pas, c'est l'irréligion. Nous avons jusqu'à ce jour échappé aux mauvais jours qui ont passé sur l'Eglise de France. Encore ici, il se présente quelque chose de bien singulier dans notre histoire, c'est que le Canada français n'a pas eu le moindre rapport avec la France, pendant les jours de l'impérialisme du dix-huitième siècle, ni pendant ceux qui ont suivi et que nous pouvons appeler les jours de l'indifférentisme du dix-neuvième ; tandis qu'aujourd'hui nos relations avec notre ancienne métropole augmentent de fréquence, juste à mesure que la religion reprend en France l'empire des consciences. Car s'il y a bien encore beaucoup de gens qui ne croient guère, il en reste au moins bien peu qui n'avaient pas la nécessité de croire, et pour ainsi dire, pas du tout qui ne croient comme riant Voltaire. Ecoutez monsieur Victor Cousin, le chef de la philosophie, posée en dehors de l'Eglise : " N'écoutez pas, dit-il à ses élèves, ces esprits superficiels qui se donnent comme de profonds penseurs parce qu'après Voltaire ils ont découvert des difficultés dans le christianisme ; vous, mesurez vos progrès en philosophie par ceux de la tendre vénération et de la reconnaissance sympathique que vous ressentirez pour la religion de l'Evangile."

C'est pour tout cela, et pour quelque chose de mieux encore, que notre journal, en se déclarant national, s'est par-dessus tout et avant tout déclaré catholique. Non pas que nous nous croyions la mission d'évangéliser, de dogmatiser et de faire de la controverse ; mais nous tenons, comme faisant partie de notre devoir, de ne rien laisser passer inaperçu dans notre sphère d'observation, de tout ce qui pourrait être ou paraître en contradiction avec les enseignements de l'autorité chargée d'interpréter aux hommes les décrets de la divinité.

En terminant ces quelques remarques que nous avons cru devoir faire à la hâte, sur les propositions principales contenues dans notre prospectus, nous faisons observer au lecteur que nous n'insistons aucunement sur tout ce qui peut être matière d'opinion ; car une chose dans cette espèce, peut être bonne aujourd'hui, indifférente demain et relativement mauvaise plus tard. *Tempora mutantur et nos mutamur in illis* ; eh oui, les choses changent et nous changeons avec elles.

Avant de signer cet article, nous croyons devoir persuader nos confrères de la presse, de notre bienveillance à leur égard. Il est probable que nous aurons quelquefois à différer d'opinion avec eux, car il n'est guère possible que nous soyons toujours du même avis ; mais ils peuvent demeurer assurés que, en dehors des opinions, nous ne verrons jamais autre chose en eux que des frères.

J. C. TACHÉ.

La représentation parlementaire. (Troisième article.)

Le Parlement doit donner l'exemple de la moralité ; il faut donc que le député soit réellement indépendant, et pour qu'il le soit ne l'exposons pas même à la tentation de cesser de l'être. Faisons-lui une position honorable, importante, enviable même par l'autorité qui en dépend. Alors quand le représentant du peuple parlera, chacun pourra dire : c'est la conscience du pays qui se manifeste.

Que le député du peuple soit indépendant, et il se dira que l'autorité qu'il a en mains, il doit l'employer à faire le bonheur de ceux qui la lui ont confiée ; que les nombreux deniers que renferme le coffre public ne sont pas la propriété du vainqueur, mais celle de tous et que tous doivent en profiter. Il se dira aussi que les consciences ne doivent pas s'acheter et qu'il n'y a que les bons et loyaux services rendus à la chose publique qui doivent être récompensés.

Le député indépendant se dira encore qu'il a pour mission de veiller sur les ministres, qu'il ne doit leur accorder son appui que pour leurs mesures justes et utiles au pays, et que du moment qu'ils cessent de faire le bien et d'empêcher le mal, il doit les combattre et les remplacer. C'est lui qui est le maître ; qu'il agisse donc comme un maître bon et humain.

L'intérêt pécuniaire du député sera peut-être ainsi moins bien servi que s'il se montrait complaisant envers le pouvoir et donnait son assentiment à tout ce que les ministres proposeraient. Mais le représentant du peuple n'est pas envoyé au Parlement pour y faire de l'argent, mais seulement pour y travailler à faire triompher le bien et disparaître le mal.

L'indemnité qu'il reçoit n'est que pour le temps qu'il emploie à la chose publique. Ses services ne sont pas payés, ils ne sont pas même appréciables à prix d'argent.

La récompense qu'il en doit attendre n'est pas une somme plus ou moins ronde, mais d'abord et avant tout la satisfaction d'avoir fait son devoir.

Après cette récompense, qui est bien la plus enviable, vient la reconnaissance publique, dans certains cas un nom dans l'histoire. Il peut se faire que pour plusieurs ces récompenses n'aient pas la valeur que nous leur attribuons ici. C'est qu'ils sont sous l'empire d'une passion qu'ils n'ont jamais songé à réprimer, c'est qu'ils apprécient mieux la pièce d'or que le sentiment du devoir ; de tels hommes ne devraient pas avoir siéges au milieu des législateurs.

Mais tout homme qui a l'intelligence des grandes choses, tout homme qui aspire moins à grossir sa fortune qu'à remplir au milieu de la société le rôle que la providence lui a assi-

gné en lui accordant des talents et de l'instruction, cet homme tiendra plus à être bien avec lui-même, qu'à s'assurer un bon revenu ; il tiendra plus à mériter le respect et la reconnaissance de ses concitoyens qu'à se caser ou à placer les siens.

Qu'on ne dise pas qu'il faut bien que le député accepte tel ou tel emploi, telle ou telle commission, telle ou telle affaire devant les tribunaux, parce qu'il est plus capable qu'un autre.

La science, la capacité, l'énergie ne sont pas toutes entières en Parlement. Il doit être facile d'en trouver encore des traces à l'extérieur. S'il y a de bons Avocats, de bons Notaires, de bons Médecins, de bons Arpenturs, de bons Agents dans la législation, il est également certain qu'il s'en trouve de bons en dehors du Parlement.

Ce prétexte n'est donc pas valable. Les emplois, les commissions, les agences en question peuvent donc être donnés à d'autres qu'à des députés, et le service public n'en souffrira pas.

D'ailleurs, le député qui se sera montré homme d'affaire, homme probe ; le député qui aura fait preuve d'un jugement sain, d'un bon sens droit, ce député pourra et devra entrer plus tard dans l'administration, soit comme ministre soit comme employé subalterne.

Quant à celui qui n'aurait pas les qualifications nécessaires pour remplir de tels emplois, il doit lui suffire d'avoir eu pendant un temps les destinées de son pays en ses mains. Par de bonnes lois, il fera le peuple bon ; par une législation vicieuse, il le rendra mauvais. Qu'il s'applique donc à faire le bien et à prévenir le mal ; qu'il sauvegarde les droits de ses constituants, qu'il leur conserve leurs institutions, leur langue, leur territoire. Il méritera par là un témoignage favorable de la part de sa conscience, et rendra un grand service à son pays.

HECTOR L. LANGEVIN.

Enseignement.

UNIVERSITÉ-LAVAL.

Les chefs de cette magnifique institution continuent à former les éléments intellectuels de leur enseignement. Le public canadien sait déjà avec quelle vigueur ont été poussés les travaux matériels de l'érection des édifices ; le pensionnat des facultés et l'école de médecine sont déjà complétés, l'école de droit et les édifices destinés à la faculté des arts s'achèvent, des collections, des musées et une bibliothèque sont fondés ; bref, en fait de moyens matériels, voici en deux mots le catalogue des choses que l'Université-Laval offre à la patrie pour l'usage de notre jeunesse : des édifices dont la longueur collective est d'à peu près 1300 pieds sur une moyenne largeur de 40 pieds et un moyen élévation en carré de 44 pieds (4 étages) ; 4 galeries pour les musées ; un cabinet rempli d'instruments de physique, un laboratoire de chimie et une bibliothèque partagée en trois sections avec un nombre collectif de 22,000 volumes.

Le corps enseignant se compose actuellement de 35 professeurs. La faculté des arts qui n'est pas organisée ne compte encore que 2 professeurs sur ce nombre ; l'un d'eux, M. Hunt, a déjà donné un cours ; la faculté de médecine

possède actuellement sept chaires occupées par des professeurs donnant régulièrement leurs leçons, on doit ajouter deux nouvelles chaires dans cette faculté. La faculté de droit possède présentement six chaires, auxquelles on doit en ajouter encore trois. Nous dirons de temps en temps quelque chose de notre enseignement universitaire.

Parmi les événements récents qui signalent les progrès de l'Université-Laval, on doit mentionner l'arrivée de M. le professeur Aubry, docteur en droit de la faculté de Paris. Dès le lendemain de son entrée à Québec, M. Aubry commença son cours de *droit romain*, qui en est aujourd'hui à la dixième leçon. Le savant professeur est venu nous initier à ces fortes études des facultés de la capitale politique de la France, de la capitale intellectuelle du monde. Il fait bon entendre M. Aubry enrichir ses leçons de développements historiques, philosophiques et littéraires. Il enlève souvent ses auditeurs aux mœurs et aux idées de notre temps pour les faire assister aux scènes de la vie publique et privée de ce peuple romain qui ne ressemblait à aucun autre et les soumettait tous ; de ce peuple dont Bossuet a dit, qu'il avait été le peuple le plus fortement constitué qui fut jamais.

Que monsieur le professeur Aubry soit le bien-venu parmi nous, et puisse le Canada lui être un séjour agréable.

J. C. T.

Le *Journal de Constantinople* consacre à l'exposé de la question pendante entre l'Angleterre et la Perse un article qu'il résume ainsi :

" Puisque Ferouk-Khan se rend à Paris, on ne saurait douter qu'il ne trouve à la cour de France les conseils de sagesse qui ont fait la renommée du souverain de cette glorieuse nation. La guerre, qui ne peut conduire un Etat qu'aux plus grands désastres, n'est point à faire, et il faut espérer que la Perse, écoutant la voix amie et puissante qu'elle va consulter, accordera à l'Angleterre ce qui est juste, pour ne pas avoir ensuite à lui céder vingt fois plus.

" Mais, d'un autre côté, la situation du schah de Perse est telle, ajoutent nos lettres de Téhéran, qu'il n'est peut-être pas au pouvoir de ce souverain de conserver la paix, tant les passions religieuses se sont efforcées de donner à la guerre un caractère national.

" On sait que le schah de Perse n'est pas le chef du culte schiite. Aujourd'hui, le pouvoir spirituel de cette secte est dans la main de l'imam Giumé, dont la famille prétend descendre du prophète Ali, qui est en grande vénération parmi les schiites. Tous les mollas reconnaissent l'autorité presque souveraine de Giumé, qui accorde ou refuse à son gré sa sanction aux jugements civils et criminels prononcés par les tribunaux du pays. Les imams et les mollas possèdent les trois quarts de la richesse territoriale de la Perse, et l'on dit qu'ils profitent de tous les désordres, si fréquents dans ce pays, pour s'enrichir encore.

" De ce qui précède, il suit que leur autorité est immense, supérieure même à celle du Schah, qui, on le devine, est plein d'attention et d'égards pour l'imam Giumé, qui visite très souvent, et dont il redoute avec raison la puissance ; car on pense qu'il ne serait pas difficile à ce personnage, qui dispose du pouvoir spirituel, le plus grand de tous en Perse, de faire une révolution au palais, qui pourrait être fatale à la couronne du Schah et sans doute aussi à sa personne.

" Nous avons déjà eu occasion de le dire, les passions religieuses se sont emparées des évé-

nements. Nous le rappelons à l'occasion de la récente publication du 3e volume.

Nous ne quitterons pas le sujet du Code Civil sans recommander un fort beau livre qu'un juriconsulte très-instruit M. Vuillaume avocat, Docteur en Droit, a fait paraître sous le titre de *commentaire Analytique du Code Napoléon* ; c'est une initiation à la connaissance de la loi ; l'auteur l'a écrite principalement pour les élèves des écoles ; elle convient également à toutes les personnes qui ont le désir bien naturel de savoir les premiers éléments, les principes les motifs, le vrai sens des lois les plus importantes, puisque ce sont celles qui régissent la famille, la possession, la propriété et la transmission des biens. L'ouvrage ne se compose que d'un volume, et pourtant toutes les dispositions du Code y sont élucidées une à une.

Dans un autre article, nous parlerons de quelques autres ouvrages relatifs au Droit. Nous terminerons par une nouvelle qui intéresse la science des origines du Droit Français, et toutes les parties de l'histoire. Les Archives de l'Empire qui renferment d'inappréciables trésors en documents judiciaires, administratifs, historiques viennent de recevoir de la sollicitude de Monsieur le Ministre d'Etat, un règlement intérieur qui complète très-heureusement la nouvelle organisation de ce bel établissement. Les dispositions de ce règlement, qui remplace celui de 1846, donnera plus de force à chacun des rouages de l'Administration sans rien enlever à la force légitime de la direction ; en même temps elles facilitent les communications, avec une générosité dont pourront profiter les étrangers qui viendront à Paris explorer les richesses de notre grand dépôt national.

(Tour extrait,)

J. C. T.

FEUILLETON.

Correspondance particulière-simultanée d'une association de gens de lettres de Paris.

(Continuation.)

A tous ces titres, on a fait bon accueil au *Traité général du droit administratif appliqué*, de M. Dufour. L'auteur a pris, comme député à l'Assemblée Constituante, sa part de la vie politique. Avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat, il voit chaque jour fonctionner les lois de l'ordre administratif ; sa vie et ses études garantissent donc en lui la parfaite connaissance des matières qu'il expose. Les étrangers ont beaucoup à apprendre dans ce traité. Leurs relations d'affaires avec notre pays deviennent de plus en plus fréquentes et intimes ; d'un autre côté, pour bien connaître leurs propres institutions, ils ont besoin de savoir ce que sont les nôtres ; car c'est un fait remarquable, que tandis que certains gouvernements adoptent ouvertement nos lois administratives, d'autres, qui donnent moins de part à l'action de l'Administration, ne leur font pas moins de larges emprunts. Il y a pour tout le monde, du profit et du plaisir à voir comment fonctionnent nos autorités et comment sont réglés les intérêts auxquels notre administration, fortement organisée, touche de toutes parts. Ces deux objets sont traités par M. Dufour, dans deux parties ; la première embrasse toutes les autorités administratives depuis le chef de l'Etat jusqu'aux Maires, en y adjoignant les corps consultatifs, les conseils de préfectures,

la cour des comptes, le conseil d'Etat, mais en rejetant ailleurs, à tort selon nous, les conseils généraux et d'arrondissements, et les conseils municipaux ; la deuxième partie comprend toutes les matières administratives, rangées suivant l'ordre alphabétique en commençant par *armées* et en finissant par *voies*. Il y a quelque chose d'étrange, tandis que la première partie reçoit un arrangement déterminé par la hiérarchie des fonctions, à ce que la deuxième reçoive qu'une distribution purement alphabétique, qui fait disparaître la symétrie, la subordination des idées ; ce procédé des répertoires n'est pas ; ne doit pas être celui d'un traité où tout s'enchaîne et se co-ordonne. M. Dufour qui montre, par l'ordre qu'il établit dans chaque sujet fait à part, combien il aurait été capable de classer l'ensemble dans un cadre plus régulier, a sans doute été déterminé par la considération de l'utilité pratique ; il aura voulu que chaque pût trouver immédiatement ce dont il avait besoin, comme on trouve un mot dans un dictionnaire. A ce point de vue, l'ouvrage atteint complètement son but ; il offre un guide sûr pour la solution des innombrables questions que soulèvent les rapports des administrateurs avec les intérêts et les droits privés.—questions de fond et de forme également importantes, car s'il est périlleux de soutenir une prétention mal fondée, il est imprudent d'introduire une réclamation, sans bien savoir par quelle voie et devant quelle autorité on doit agir ; notre jurisprudence administrative, formée de précédents souvent incertains, est hérissée de problèmes ardu relatifs à la compétence. M. Dufour a jeté sur tout cela de vives lumières ; le succès de sa première édition a été tel parmi nous comme au dehors (et au nombre des étrangers qui l'ont honoré de leurs suffrages on cite le fameux professeur de Tubingue, M. de Mohl) qu'il a dû bientôt en préparer et en

faire une seconde, ou il a donné à son travail d'amples et précieux développements.

De toutes les parties de la législation française, celle qui a exercé l'influence la plus étendue, c'est notre célèbre Code civil, aujourd'hui Code Napoléon. A son égard montrer ce que les autres nations en ont pris, ce qu'elles y ont ajouté, en quoi leur lois en diffèrent ou s'en rapprochent c'est une entreprise d'une utilité universelle ; ce travail peut s'exécuter de deux manières : par des comparaisons théoriques, par le rapprochement des principes analogues ou opposés, et par la mise en regard des textes même. Un savant magistrat de Paris, M. Antoine de St. Joseph, qui a consacré de longues années aux études de législations comparées, a laissé, entre autres ouvrages, une *Concordance entre les Codes civils et étrangers et le Code Napoléon* où sont employés les deux procédés que nous venons d'indiquer. Une instruction divisée par titres qui répondent à ceux du Code Napoléon résume les points principaux et présente, d'un seul coup-d'œil, les idées générales des législations étrangères sur chaque partie du droit civil ; un aperçu historique retrace rapidement les origines et les progrès des lois civiles dans l'Empire moderne ; des tableaux synoptiques, renferment les uns à côté des autres le Code Napoléon, titre par titre, et les cinq Codes étrangers qui se prêtent le mieux à ce rapprochement.

Vient ensuite les textes des législations, codifiées ou non codifiées des autres Etats, textes toujours accompagnés de l'indication des ressemblances ou des différences avec le code Napoléon. Une notice préliminaire placée en tête de la législation de chaque pays en expose l'état. Cette simple énumération suffit pour faire comprendre l'utilité de l'ouvrage qui a eu les honneurs de la contrefaçon en Belgique et de la traduction en Italie et en Es-

pagne. L'auteur, enlevé par la mort, a heureusement laissé un fils laborieux et instruit comme lui, qui a continué et perfectionné son œuvre ; il ne s'est pas borné aux corrections qu'exigeaient les changements survenus dans la législation ; il a augmenté de près des trois quarts le nombre des pages dont il embrasse le droit civil ; la nouvelle édition contient la Concordance avec notre Code des Codes des nations suivantes : Allemagne, droit commun, Autriche, Bade, Bavière, Belgique, Bolivie, Brésil, Brunswick, Danemark, Deux Siciles, Espagne, Etats-Unis, Etats Romains, France, Grande-Bretagne, Grèce, Haïti, Hanovre, Hanovre, Hollande, Iles Ionniennes, Malte, Modène, Norvège, Parme, Pologne, Prusse, Russie, Sardaigne, Saxe, Serbie, Suède, Suisse, Toscane, Turquie, Wurtemberg.

Nulle part ailleurs on ne trouverait une telle abondance de matériaux disposés de manière à faciliter une étude rapide et complète de la législation civile des nations civilisées, étude excellente pour l'historien et pour le philosophe pour l'homme d'état aussi bien que le Jurisconsulte.

Il est assurément permis à un français de prendre le Code Civil de son pays comme point de comparaison avec celui des autres Etats, quant des étrangers rendent hommage à notre loi en lui consacrant d'importants commentaires. C'est une circonstance honorable qu'un des meilleurs ouvrages publiés sur le Code Napoléon soit dû à un étranger, au savant professeur, Zacharia ; les juristes français lui devaient en échange, la traduction de son excellent livre du Droit Civil français. MM. Massé, Magistrat et Vergé avocats remplissent de la manière la plus satisfaisante, cette obligation nationale : Nous avons déjà parlé des mérites de leur composition, qui est d'abord, une bonne traduction, et ensuite, beaucoup plus qu'une

ments qui se passent en Perse, et ces passions veulent la guerre. Dès lors, comment l'éviter? Nous l'ignorons. Le Schah, qui est aimé et qui le mérite par ses bonnes qualités dont il est digne, pourrait-il faire prévoir sa sagesse? Son premier ministre qui est un homme capable et hardi, saura-t-il résister au mouvement que les imans ont rendu national? Nous l'ignorons, et l'avenir seul, un avenir prochain, nous dira ce qu'il faut craindre ou espérer pour la Perse.

Nous ne faisons qu'un vœu, c'est que Dieu vienne en aide par ses conseils aux décisions du Gouvernement de ce Pays, et qu'il l'amène à préférer la paix dont il a un si précieux besoin, à la guerre qui ne pourrait que lui être fatale, quelle qu'en fût l'issue.

Il est bon de ne pas oublier que l'Angleterre prétend imposer à la Perse des conditions telles, que le Schah, s'il les acceptait, se trouverait entièrement sous la dépendance de cette puissance et réduit à peu près au sort de ces rois de l'Inde qui sont les très-humbles esclaves du gouvernement anglais. Il n'est pas, du reste, étonnant que le *Journal de Constantinople* parle comme il le fait, puisqu'il est écrit sous l'inspiration de l'ambassade anglaise à Constantinople. — (Signé) *namana de l'Univers.*)

Chemin de Fer de la Rive Nord.

Sur la demande du Conseil de Ville de Québec nous publions le document suivant, qui doit attirer l'attention publique par l'importance qu'a pour Québec le Chemin de Fer de la Rive Nord.

HÔTEL-DE-VILLE DE QUÉBEC.

A une assemblée du comité nommé pour prendre en considération la question du Chemin de Fer de la Rive Nord, étaient présents :

- H. L. LANGEVIN, président.
- R. SHAW,
- A. LEMOINE,
- G. HALL et
- P. GALVREAU,

Il fut résolu de faire à votre honorable conseil le rapport suivant :

Votre comité a pris en considération la question du Chemin de Fer de la Rive Nord. Cette question ayant été et étant encore l'objet de sérieuses discussions de la part de la presse, votre comité croit inutile d'entrer à ce sujet dans des détails nombreux.

L'importance pour Québec de la construction du Chemin de Fer de la Rive Nord est en effet maintenant parfaitement appréciée. Québec, se trouvant séparé du Chemin de Fer du Grand Tronc par le fleuve St. Laurent, n'a réellement aucune communication directe par voie ferrée avec les autres parties du pays. Or, Québec comme grand port de mer ne peut rester dans son état actuel d'isolement.

C'est ce qu'ont parfaitement compris tous ceux qui ont voulu et veulent encore le Chemin de Fer de la Rive Nord. C'est ce qu'ont compris tous les citoyens de Québec, qui, par un vote libéral, ont souscrit pour £100,000 d'actions du capital nécessaire pour la confection de ce chemin. C'est ce qu'ont senti aussi le comté de St. Maurice et la ville des Trois-Rivières et les citoyens de Québec, qui ont pris ensemble pour au moins £90,000 d'actions.

Mais ces efforts réunis n'ayant pu encore assurer la construction du chemin, et l'acte de la dernière session n'ayant pas encore eu d'effet, votre comité est d'avis que la cité de Québec ne peut attendre plus longtemps.

Si l'acte de la dernière session, après que le rapport des ingénieurs sera connu, met la compagnie en état de prélever en Angleterre, sur la garantie des 4,000,000 d'acres de terre, un capital suffisant pour construire une voie ferrée depuis Québec jusqu'au Lac Huron, Québec en retirera des avantages immenses et devra s'en réjouir.

Mais comme il n'est pas certain quand le marché monétaire permettra de prélever un montant aussi élevé que celui qui serait nécessaire pour le chemin de Québec au lac Huron; comme d'ailleurs il pourrait se faire que des amendements fussent nécessaires à l'acte de la dernière session; comme aussi, dans tous les cas, il est nécessaire que le capital entier de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, soit souscrit avant que les travaux sur le che-

min du lac Huron à Québec puissent être commencés; votre comité croit devoir recommander à votre honorable conseil d'agir immédiatement et énergiquement pour assurer le plus tôt possible la construction du Chemin de Fer de la Rive Nord de Québec à Montréal.

Le contracteur de ce chemin étant obligé par son contrat de payer, pendant la durée des travaux, l'intérêt sur tout le capital souscrit et payé; la Cité de Québec étant de plus intéressée à la construction de ce chemin plus que toute autre localité sur la rive nord, et les travaux ne pouvant être commencés et poursuivis activement qu'au moyen d'une aide additionnelle, votre comité croit devoir recommander à votre honorable conseil d'adopter la résolution suivante :

Résolu.—Qu'afin d'assurer la construction du Chemin de Fer de la Rive Nord, la Corporation de la Cité de Québec souscrive, dans le fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord de Québec à Montréal, des actions au montant de £200,000 courant en outre des £100,000 déjà souscrits, et ce aux conditions suivantes : 1o. La Compagnie commencera les travaux du Chemin de Fer dans quatre mois après la passation des présentes et sa ratification par les citoyens de Québec, et les poursuivra sans interruption de manière à les terminer en trois ans; 2o. Aussitôt que la Compagnie aura dépensé £30,000 sur le chemin, la Corporation de Québec lui paiera £30,000 à compte des £300,000 souscrits par elle. La Compagnie payant les £30,000 suivants à même les autres ressources de la Compagnie, et la Corporation et la Compagnie continueront ainsi à payer £30,000 alternativement jusqu'à ce que les £300,000 souscrits par cette Corporation aient été payés; 3o. Les travaux du chemin seront commencés à Québec; 4o. Les paiements à être faits par cette Corporation seront en bons ou débiteurs de la Cité ou de la Province, garantis par le fonds d'emprunt municipal pour le Bas-Canada; 5o. Le contracteur et la Compagnie s'engageront à payer six par cent d'intérêt sur les dites débiteures, ainsi requies, pendant toute la durée de la construction du Chemin de Fer de la Rive Nord de Québec à Montréal.

Votre honorable conseil, en adoptant cette résolution, mettra la Cité de Québec dans la position suivante. Pendant la construction du chemin, la Corporation aura à payer annuellement une somme qui sera de moins de £5,000 la troisième année, mais qui ne sera guère de plus de mille louis la première, et moins de £3,500 la seconde. — Faisant comme terme moyen, chaque année, pendant la construction du chemin, environ £3,000 qui serviront, aux termes de la loi, de fonds de réserve pour le rachat des £300,000.

Après la construction du chemin, si les intérêts des £300,000 doivent être payés par la Corporation de la Cité de Québec, les actions de cette Corporation devront lui rapporter un revenu qui, les mêmes qu'il n'est pas de trois ou quatre par cent, compenserait pour autant les intérêts des £300,000. Mais le Chemin de Fer de la Rive Nord passant au milieu d'une population de plus de £300,000 âmes, devra être un des chemins les plus lucratifs de la Province, et il n'y a pas de doute qu'il sera facile plus tard à la Cité de Québec, et qu'il sera de son devoir de disposer de ses actions dans ce chemin; et, en supposant qu'il fallût plus tard perdre 20 ou 25 pour cent, ce ne serait encore qu'une somme de £60,000 à £75,000, dont l'intérêt serait plus que compensé par la valeur additionnelle qu'aurait acquise la propriété foncière et les revenus plus considérables que l'extension de la Cité d'ici rapportera à la Corporation de Québec.

En somme, votre comité croit que lorsque la Cité de Québec ne voudrait pas consentir à faire un sacrifice en cette occasion, il n'y a aucun danger pour elle à contribuer de la manière proposée à la construction d'une voie ferrée, qui, en la mettant en communication directe, rapide et régulière avec Montréal, l'Ontario, le Haut-Canada et les Etats-Unis, donnera en outre un débouché à une section importante du pays et à une population active et industrielle de plus de 300,000 habitants.

Avant de terminer, votre comité croit devoir faire remarquer à votre honorable conseil, que

dans son rapport au sujet des bassins votre comité recommandait de convoquer plus tard une assemblée publique des Citoyens de Québec. Votre comité persiste dans cette opinion et l'honneur de suggérer à votre honorable conseil d'adopter la résolution suivante :

Résolu.—Que son Honneur le Maire convoque une assemblée publique des Citoyens de Québec, sous un délai convenable, pour prendre en considération la question du Chemin de Fer de la Rive Nord.

Le tout néanmoins respectueusement soumis,
HECTOR L. LANGEVIN,
Président.
Québec, 29 Janvier, 1857.

Progress matériels.

La *Tribune* de New-York a publié, dans le cours du mois dernier, deux articles remarquables au sujet des progrès matériels de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis d'Amérique.

Ces articles ont attiré l'attention de la presse américaine et spécialement du *Courrier des Etats-Unis*, auquel nous empruntons la traduction de ces citations que nous faisons de la *Tribune*. Ils méritent aussi notre considération, parce qu'ils font voir les causes des progrès matériels des autres pays, ils nous apprennent ce qui manque à notre pour progresser dans la même proportion.

La *Tribune*, prenant pour base les documents officiels, dit qu'en 1821 l'évaluation officielle de la propriété immobilière en France était de 39,511,000,000 francs ou près de \$8,000,000,000.

En 1851, une nouvelle évaluation ayant été faite, a donné pour résultat \$3,744,000,000 francs ou plus de \$16,000,000,000.

D'où l'on voit que, dans la courte période de trente ans, la valeur effective de la propriété immobilière a plus que doublé.

D'un autre côté, continue la *Tribune*, "il y a seulement quarante ans, la valeur totale annuelle de la terre de la Grande-Bretagne et de l'Irlande était de £49,850,000; trente ans plus tard, l'Angleterre accusait une légère augmentation, mais en 1851 le progrès total ne s'élevait qu'à £3,000,000."

Les mêmes résultats se font remarquer dans la valeur de la propriété mobilière. "En sorte que, dit encore le même journal, "ces faits prouvent d'une façon concluante que la France augmente sa richesse dans une proportion deux fois plus rapide que l'Angleterre, et la richesse c'est la puissance."

Mais tout ne consiste pas à constater des faits. Pour que ces faits nous servent d'enseignement, il faut en connaître les causes.

D'après la *Tribune*, si la France a fait, durant ces trente années plus de progrès matériels que l'Angleterre, c'est parce qu'elle "a divisé ses terres et augmenté le nombre des hommes possédant le sol qu'ils cultivent," tandis que "l'Angleterre a graduellement consolidé ses terres et expulsé les petits propriétaires, remplacés maintenant par des travailleurs à la journée dont la condition est généralement représentée comme des plus misérables." D'un côté, la population de l'Angleterre "est poussée dans la fabrique et l'atelier pour y faire concurrence au pauvre Hindou, ou bien il lui faut chercher une existence précaire par le négoce; la France, au contraire, ouvre à l'intérieur des marchés pour ses fermiers, abonde de la valeur à ses terres et crée des hommes pour le service des champs et des ateliers."

Il y a beaucoup de vérités dans ce rapprochement; le Gouvernement de la Grande-Bretagne l'a bien senti durant la dernière guerre, pendant laquelle il lui a fallu recruter à l'étranger des soldats qu'elle trouvait autrefois dans la belle Irlande ou sur les montagnes d'Ecosse.

Nous verrons demain quels ont été les progrès des Etats-Unis comparés à ceux de la France.

Accueil.

Le *Morning Chronicle* de ce matin nous souhaite la bienvenue. Nous le remercions de ce bon procédé. Notre confrère s'élève contre le système qui consiste à faire suivre les articles

du nom de leur auteur. Nous croyons, nous, que c'est le meilleur moyen de maintenir la discussion dans les bornes de la polémique obligeante et polie. Nous avouons que, dans notre premier numéro, il y avait luxe de noms inscrits en toutes lettres; mais, comme toujours, il fallût, pour initier le public à un système nouveau, en exagérer un peu l'application.

Le National.—Nous remercions aussi ce journal du bon accueil qu'il nous fait.

La Revue des Deux Mondes.

Nous venons de recevoir la livraison du 1er janvier de cette publication que tout le monde connaît, voici l'indication des articles qui composent cette livraison: Travaux historiques; *Souvenir de l'Albanie après la guerre de Russie* par M. ARMAND LAFEVRE, de l'Institut; *Etudes sur l'Inde ancienne et moderne*, par M. TH. PAVIE; *Sir Robert Peel*, par M. DE LAVERGNE, de l'Institut; *Littérature: Marche de Montbrun*, nouvelle par M. MAX VALREY; *Romans: Les Anglais*, *William Shakespeare*, par M. H. TAINÉ. La chronique de la quinzaine contient: une dissertation sur le *Magnétisme terrestre*, par M. BALMER de l'Institut, un article sur les *Publications allemandes en France*, par M. SAINT RINE TAULENIER et se termine par un bulletin bibliographique.

DECISION IMPORTANTE.—La Cour Supérieure a décidé, hier, dans la poursuite de Lemieux contre la Compagnie du Grand Tronc, que cette Compagnie, en vertu de sa chartre, a droit d'occuper des lots de grève nécessaires à la construction de son chemin, et n'est pas tenue à indemniser les propriétaires qui n'ont pas obtenu de lettres-patentes du gouvernement.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de Wm. Evans, Ecuyer, secrétaire du bureau central d'agriculture du Bas-Canada.

M. Evans, quoique né en Angleterre, avait fait du Canada son pays de prédilection. En voyant les progrès peu rapides de notre agriculture il avait pris la détermination de travailler à son développement. Aussi toute sa vie a été consacrée à rédiger des traités et des journaux d'agriculture, qui ont certainement produit beaucoup de bien.

Le Canada perd en M. Evans un bon et utile citoyen.

OBSEQUES DE MONSIEUR SIBOUR.

Les obsèques de Monsieur Sibour ont eu lieu avec la pompe qui était due à la position du noble prélat et à la circonstance de sa mort. La maison de l'Empereur, les grands corps de l'Etat, l'armée, la marine, l'Institut de France, les corps enseignants, les sociétés d'artistes, présidées par le baron Taylor, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, inventeurs industriels, des artistes dramatiques, des gens de lettres, étaient tous représentés. Le deuil était public et véritable. Cinq coups de canon ont annoncé le commencement de la cérémonie religieuse, cinq autres le moment de l'élévation et cinq derniers coups la fin du service funèbre. Le corps de Monsieur Sibour est resté exposé tout le jour et a été descendu vers le soir dans le caveau des archevêques de Paris.

L'institution impériale des Sourds-Muets était représentée à la cérémonie funèbre de Notre-Dame, par une députation nombreuse de ses élèves. Ces pauvres enfants se rappelaient avec émotion que c'était sous le patronage de Mgr Sibour, que s'était fondée, depuis sept ans, en faveur de leurs frères d'infortune, une société dont les intérêts venaient d'être l'objet d'un des derniers actes administratifs du pieux et charitable prélat. — *Mourir.*

Nécrologie de l'année 1856.

(Emprunté à l'Univers.—suite.)
Armées étrangères.—William Meyne, colonel de l'armée du Bengale, aide de camp de la reine Victoria;—F. Ollivero, général du génie piémontais;—Bolsco, général russe;—comte

de Kiehmanssegge, ancien ministre de la guerre de Hanovre;—F. Campbell, général anglais en retraite;—feld-marschal lord Hardinge;—Hyacinthe Collegen, général de l'armée piémontaise;—général de Strautz, ancien commandant de Breslau;—Pierre Balabine, lieutenant général russe;—Nicolas Flury d'Aspremont, général napolitain;—prince feld-marschal russe Worontzoff, membre du conseil de l'empire.

Marin français.—Contre-amiral de Ricaudy.

Ancien Conseil d'Etat.—Lebon de Ternas, ancien auditeur;—Alfred de Chastellux, *id.*
Membres des anciennes Assemblées législatives.—Dumont Saint-Priest, ancien député du Lot;—David (d'Angers), représentant du peuple en 1848;—comte d'Agout, ancien pair de France;—Diblot, ancien député de Vosges;—Chapot de l'Assemblée constituante (1818);—Rigou de Brus, ancien député de la Haute-Loire;—vicomte Dubuisson de La Boulaye, ancien député;—Rioust de l'Argentaire, député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée législative (1849);—Subervie, ancien député;—Magnin-Philippon, de l'Assemblée constituante (1818);—Girot de l'Anglade, ancien pair de France;—Pappin de La Verrie, ancien député;—Coulon, ancien député;—baron de Gérente, ancien député;—Jacques Lefebvre, ancien député;—comte d'Angerville, ancien député;—Florian de Kergorlay, ancien pair de France;—Sannac, ancien député;—Tripié de Lozé, de l'Assemblée constituante (1848);—Crignon de Montigny, ancien député du Loiret;—Struch, ancien député du Haut-Rhin;—marquis de Dolon, ancien député de la Sarthe;—Zoe Granier, ancien député de l'Hérault;—Raymond Besse, ancien représentant du Tam;—général Boyer Peyrelade, ancien député du Gard;—Guillier de la Touche, ancien représentant aux Assemblées constituante et législative (1818-1851);—général Doguereau, ancien pair de France;—Merle Massonau, ancien député de Lot-et-Garonne;—Fabre (de l'Aude) ancien pair de France;—comte de Chastellux, ancien pair de France;—baron Athalin, ancien pair de France;—Mérillon, ancien pair de France;—comte de Montozin, ancien député, ancien pair de France;—Paulze d'Ivoy, ancien pair de France;—Demante, ancien membre de l'Assemblée constituante (1818);—Cabet, fondateur de l'Heure.

Senat.—Cavonne;—Hipp. de Barral;—général Bernety;—général Petit;—le président David;—Joseph Clary.
Cour de Cassation.—Godard (de la Marne);—de La Guitière, député de Rennes;—de Duranti, député du Cher;—Rioust de l'Argentaire.

Préfets ou anciens préfets.—Garin de Lamorlan, ancien sous-préfet de Bolley;—Lebon de Ternas, ancien sous-préfet de Douai;—Girault, sous-préfet de Saint-Amand (Cher);—Victor Bohain, ancien sous-préfet;—Arnaud de La Rouzière, *id.*;—Reydellet, *id.*;—Gauze, *id.*

Magistrature.—Dumont de Saint-Priest, président honoraire à la Cour de la Haute-Vienne;—de Charritte, président honoraire à la Cour de Pau;—Benoit, juge au tribunal de Carpentras;—Hébrard, substitut à la Cour d'Alger;—Leroy, conseiller à la Cour de Rouen;—Mollet, conseiller à la Cour d'Alger;—Noub, ancien procureur-général à la Cour de Dijon;—baron de Gaujal, ancien premier président de la Cour de Montpellier;—Coubettes l'aumont, conseiller honoraire à la Cour de Toulouse.

(A continuer.)

TENURE SEIGNEURIALE.—La Patrie de Montréal du 2 Février dit qu'elle est informée que l'impression des notes de juges ainsi que des délibérations de la cour seigneuriale est terminée depuis quelques temps, et que néanmoins on ne les livre pas au public. Elle demande quelles peuvent être les raisons qui "en interdisent la publicité," et nous espérons avec elle que la distribution de ce document sera différée le moins possible.

**FEUILLETON
Du Commerce et de l'Industrie.**

LES HALLES DE PARIS.

Des compartiments de dalles en pierres et d'asphalte orneront le sol des halles. Pour des espaces aussi vastes, des balles pratiquées sur les façades extérieures auraient pu suffire à éclairer les milieux; on a évité cet inconvénient en adoptant, pour couronner chaque pavillon, le plan d'une vaste lanterne dont les balles verticales, munies, ainsi que les fenêtres du bas, de persiennes en cristal dépoli, assurent la ventilation et l'éclairage des parties centrales. Des colonnes élancées servent de retombées à un secondrang d'arcades nécessaire par cette disposition. Les tympans de ces arcades, remplis par des découpures à jour, supportent une ceinture de crochons sur laquelle est assise la grande lanterne. L'arcature, ou pourtour, est couronnée par un cheneau à 8 mètres au-dessus du sol. Le bord du toit des grandes lanternes s'élève à 16 mètres. Le tout est terminé à une hauteur de 20 mètres, par des paratonnerres convenablement espacés.

A part le sous-bassement composé d'un compartiment de briques au-dessus d'une a-sise en pierre brune des Vosges, tout le reste de la construction sera en fer ou en fonte.

L'étage souterrain, achevé à l'heure qu'il est sous le corps principal, n'est pas moins digne d'attention. C'est un immense quinconce de colonnes de fonte espacées de six mètres, et qui reçoivent des arçères également en fonte, reliés par des voûtes en briques soigneusement appareillées. Cet étage est mis en communication avec le plateau supérieur au moyen de quatre grands escaliers en pierres, et de trappes qui seront pourvues d'appareils pour descendre et monter les marchandises.

Abondamment aéré et éclairé par des souffleurs et des châssis de vitres-dalles à la rencontre des arçères des voûtes, il sera approprié pour servir de passerelle à l'usage des marchands des halles, et la ville pourra subsidiairement en louer quelques parties à d'autres commerçants ou industriels du quartier. Des rues souterraines à trois voies y sont toutes prêtes à recevoir des rails, de manière à former des chemins de fer qui pourront se relier à celui qu'il est question d'établir sous le boulevard de Sébastopol.

Les travaux de cette partie des halles ont rencontré de grandes difficultés d'exécution; ils ont été constamment entravés par des restes de constructions anciennes, par des caves profondes, des fosses, des puits, des remblais, des sources d'eau abondantes, etc., mais ces difficultés ont été heureusement surmontées.

MARCHÉS DE MONTRÉAL, 31 janvier.—La fleur a été en réquisition au commencement de cette semaine, la superfine se vendant 31 shellings et l'extra-superfine 34 shellings. Depuis vendredi, il y a moins de disposition à acheter, et il s'est vendu plusieurs mille barils de fleur, livrables en mai, à 30 shellings et 30 shellings et 3 deniers pour la superfine n° 1, et à 34 shellings-pour l'extra-superfine. Le laré est aussi en réquisition. Les acahis ont subi une baisse, la cote étant 41 shellings et 41 shellings et demi.

Les nouvelles actions de la Banque de Montréal se vendent à une prime de 16½ à 17 par 100, et les anciennes à une prime de 17½ à 17 par 100. Les actions de la Banque Commerciale se vendent à une prime de 11 par 100, celles de la Banque du Haut-Canada à 2½, celles de la Banque du Peuple à 3 par 100.

Les actions du Grand Tronc sont offertes à 44 par 100 d'escompte et ne se vendent pas; celles du chemin de fer du St. Laurent et du

Champlain sont à 80 par cent d'escompte.

Les actions du Télégraphe de Montréal se vendent à 15 par 100 de prime.

Les Bons (Débiteurs) de la province sont en réquisition; ceux du fonds consolidés d'emprunt municipal sont en hausse, n'étant plus qu'à 4 par cent d'escompte.

ANALYSE DE LA NOTICE DE A. F. ET D. MAC-KAY, COURTIER ET MESUREURS DE BOIS.
Liverpool, 16 janvier 1857.

Du 1er février au 16 janvier, 130 navires, jaugeant en somme 317,361 tonneaux sont entrés dans le port de Liverpool, venant de l'Amérique du Nord; dont 113 de Québec, 155 de Saint-Jean Nouveau Brunswick, et 162 des autres ports.

L'année commença sous d'heureux auspices, au point de vue du commerce.

Pin.—De Québec, 56,533 pièces importés; les importations de l'année dernière s'étaient élevées à 53,663 seulement. La quantité totale de l'année dépassera celle de l'an dernier, du chiffre de 100,000 morceaux environ. Le pin, d'un moyen volume de 70 à 90 pieds, se vend à 19 à 21 deniers sterling sortant du navire. Pin rouge, abondant; une cargaison, gros bois, a été vendue de 21d. à 22d.

Le chêne et l'orme. le chêne est moins abondant; la consommation du dernier mois s'est élevée à 30,000 pieds, il vaut 2s. 2d. à 2s. 4d.; l'orme se maintient au prix de 21d. à 2s. 2d.

Les madriers de Québec valent: pin jaune, £15 à £16 pour première qualité; deuxième, £10 10s. à £12; troisième, £8 à £8 10s. Les espars d'épinette valent 12d. à 12½d. par pied. Douves: étalon de Québec par mille, £40 à £50; douves à baril, en chêne blanc, £10 à £18. Latte est à 35s. à 40s. par pied.

BULLETIN QUOTIDIEN DE LA BOURSE DE PARIS.

(Correspondance particulière de l'Indépendance Belge.)

14 janvier.—La réaction était arrêtée aujourd'hui. Quoiqu'il y ait eu un mouvement d'affaires assez rostituel, les cours se sont raffermis sur la rente et sur la plupart des valeurs.

On avait reçu de Londres des nouvelles plus satisfaisantes relativement au besoins d'argent et à la négociation du papier sur cette place. D'ailleurs les consolidés avaient en plus de fermété à la fin de la Bourse d'hier, et s'étaient relevés à 91.

C'est demain qu'a lieu la réunion du conseil de la Banque de France, mais on ne paraît pas s'attendre à ce qu'il soit pris de nouvelles mesures, relativement aux es-comptes.

La liquidation des chemins commence à précéder le marché, quoique rien ne semble devoir la rendre difficile. Beaucoup de primes seront levées probablement à la Bourse de demain. Les reports étaient encore assez chers aujourd'hui.

Le cours de 68 fr. a été débattu pendant toute la Bourse; on a fait 68-10 au plus haut, 67-80 au plus bas, et on a fermé à 67-90, sans changement. Le comptant a fléchi de 10 cent. à 67-75. Les primes dont 1 se sont traitées de 68 à 68-15.

Il y avait de la reprise au début de la Bourse sur les actions du Crédit mobilier, qui ont remonté de 1,390 à 1,410. Mais on les offrait de nouveau à 1,402-50 en clôture.

La rente 5 1/2 était stationnaire à 93. La Banque de France se maintient à 4,100, le Crédit français a repris à 625. Parmi les chemins de fer, on recherchait surtout le Nord, en raison des avantages qu'il doit retirer des embranchements qui doivent mettre la frontière française en communication avec Gand, Tournai et Ath. Ces embranchements doivent être construits par la Compagnie

Hainaut et Flandres, dont la souscription se poursuit avec succès.

L'Orléans était ferme de 1,375 à 1,380; le Grand-Central est tombé à 620 fr. Il est plus que jamais question d'un traité de fusion entre ces deux Compagnies, mais les bases n'en sont pas encore définitivement arrêtées.

L'Ouest était recherché au comptant à 875. Le Lyon s'est tenu, mais presque sans affaires, de 1,360 à 1,362-50.

On parlait d'une diminution de 150 à 140 millions francs sur les recettes des chemins autrichiens. Cette nouvelle a affaibli le cours des actions, qui sont restées à 777-50.

Angleterre.

On a publié le tableau officiel du dernier trimestre de 1856. Le résultat est très satisfaisant. Dans toutes les branches de l'administration, la moins importante exceptée, on constate une augmentation, surtout dans les douanes et dans l'exercice. L'augmentation des revenus du trimestre, comparé à celui qui lui correspond en 1855, se monte à la somme de 870,921 L. st. provenant des sources suivantes:

Augmentation.

Douane.....	525,074 L. st.
Excise.....	212,000
Timbre.....	88,231
Contributions.....	5,000
Impôts sur la propriété.....	88,091
Poste.....	101,000
Propriété foncière de la couronne.....	1,000
Divers.....	149,475
Augmentation nette.....	870,921

L'augmentation nette de toute l'année 1856 jusqu'au 31 décembre est de... 3,977,721 L. st. (*Moniteur*, traduit du *Morning Post*.)

NOUVELLES DIVERSES.

RAVAGE.—La Gazette Militaire de M. Kirk nous apprend que la compagnie No. 2 des carabiniers volontaires de Québec a été dernièrement passée en revue par le Colonel S. Well.

LE MEURTRE DE CORRIGAN.—Le procès de Hagan, accusé de ce meurtre, se continue aujourd'hui, l'avocat de la défense, M. O'Farrell, commençant ce matin la défense de l'accusé.

INCENDIE.—Le nombre de maisons détruites par le feu, hier matin, sur la rue d'Artigny, est de quatre, outre une cinquième qui est fort endommagée.

NAUFRAGE.—Le brick Oregon, parti de Boston pour Philadelphie, a fait côte. Il avait été construit à Québec; il jaugeait 177 tonneaux et était évalué à 4750.

DIVORCES.—Il y a devant la Législature de l'Etat de New York, un projet de loi en faveur du divorce. Des amis de cette mesure ayant convoqué, par avis public, une assemblée de tous ceux qui lui sont favorables, il paraît qu'il ne s'est réuni que trois à quatre personnes.

A L'ABRI DU FEU.—La Société Historique de New York fait un appel à ses amis pour en obtenir les moyens pécuniaires nécessaires à la construction d'une bâtisse à l'épreuve du feu; elle y déposerait ses archives.

P. S. BROOKS.—M. Brooks, qui a figuré peu avantageusement dans son différend avec M. Sumner durant la dernière session du Congrès, vient de mourir à Washington, si l'on en croit une correspondance publiée sous la date du 28 janvier.

BAPTÊME À LA GLACE.—Le Standard, de Bedford, annonce que cinq femmes, qui se proposent d'embrasser la religion des Baptistes, ont été baptisées à Bristol le dimanche précédent.

CRAMPTON.—On dit que sir John Crampton, ex-ambassadeur d'Angleterre aux Etats-Unis, va être nommé ministre plénipotentiaire à Lisbonne.

PAVAGE.—Des journaux de Paris disent que les autorités municipales, voulant remédier aux inconvénients du macadam, vont remplacer le caillou à silex par des matériaux granitiques que fourniront les carrières situées près de la mer.

TRINIDAD.—Les journaux de Kingston (Jamaïque), en date du 12 janvier, disent qu'à la Trinidad les affaires étaient très actives.

SEPT ROYAUMES.—Le marquis de Dalhousie dans son rapport au gouvernement anglais au sujet de l'Inde, dit que les possessions anglaises de l'Inde se sont accrues pendant les 8 dernières années de sept nouveaux royaumes, qui ont augmenté le revenu public de £1,000,000 sterling.

TELEGRAPHE AMBULANT.—On lit dans le Civil Engineer and Architect's Journal:

"Parmi les plus récentes améliorations adoptées par la compagnie du London and North Western Railroad, pour garantir de plus en plus la sûreté des voyageurs qui parcourent leur ligne ferrée, il faut citer l'établissement d'un train télégraphique spécial, avec une station tous les deux milles.

"A chaque station veille nuit et jour un policeman, et dans sa boîte de veille est renfermé un cadran télégraphique à une seule aiguille. En inclinant l'aiguille du côté gauche, le veilleur donne avis à la station suivante qu'un train parcourt les deux milles de la voie qu'il est spécialement chargé de surveiller, tandis qu'en inclinant l'aiguille à droite, cela indique que le train a dépassé cette partie de la ligne.

(Toutes les nouvelles non signées.)

A. GARNEAU.

A VENDRE, MORUE VERTE DE LA MEILLEURE QUALITE, HARENGS DU LABRADOR.

HUILE DE FOIE DE MORUE.

3 BARILS D'UNE QUALITE TRÈS SUPERIEURE, à vendre par H. J. NOAD ET CIE.

CARTE.

JE SOUSSIGNÉ accuse réception de M. JONAS LAIRD, gérant de l'ASSOCIATION D'ASSURANCE DE L'UNITE DE LONDRES, contre le feu, la somme de MILLE LOUIS COURANT, étant le montant en plein d'une Assurance garantie par cette Compagnie sur les bâtisses situées dans la rue St. Paul, dernière ment détruites par le feu.

L'INCENDIE DE LA RUE ST. JEAN.

TOUTS les effets sauvés du dernier incendie ont été transportés au magasin qu'occupait auparavant MM. LEWINE.

No. 11, rue de la Fabrique, où ils seront vendus, dans quelques jours, A SACRIFICE!

ARGENT COMPTANT SEULEMENT!! Québec, 4 février 1857.

PERDU. UNE personne de la compagnie, a perdu une BOURSE contenant cinq billets de \$5; 3 de \$2; 75. 64. en pièces de monnaie et quelques sous.

AVIS. On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une Ecole dans la Banlieue de St. Roch de Québec.

AVIS. On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une Ecole dans la Banlieue de St. Roch de Québec.

AVIS. La première feuille de ce journal est adressée à un grand nombre de personnes que nos agents n'ont pu voir, mais qui peuvent désirer le recevoir.

AVIS. La première feuille de ce journal est adressée à un grand nombre de personnes que nos agents n'ont pu voir, mais qui peuvent désirer le recevoir.

AVIS. La première feuille de ce journal est adressée à un grand nombre de personnes que nos agents n'ont pu voir, mais qui peuvent désirer le recevoir.

AVIS. La première feuille de ce journal est adressée à un grand nombre de personnes que nos agents n'ont pu voir, mais qui peuvent désirer le recevoir.

PREMIER GRAND CONCERT DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE SABATIER. LE PREMIER GRAND CONCERT de la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE SABATIER aura lieu à la SALLE RUSSELL.

MAISON A LOUER. UNE élégante maison de campagne, contenant neuf pièces et accompagnée d'un hangar et d'une étable, située sur le chemin Ste. Foy, vis-à-vis celui de Belvédère.

MAISON A LOUER. UNE jolie maison à deux étages, avec à peu près un arpent de terre, située sur le chemin Ste. Foy, et dernièrement occupée par M. JENKINS.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

MAISON A LOUER. UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clou de Méthot.

AVIS. Le Soussigné informe le Public qu'il se chargera, avec fidélité et ponctualité, de toute collection d'argent qu'on voudra bien lui confier à de bonnes recommandations.



NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE.

DROUIN & ROY, No. 45, Rue Des Fosses, St. Roch, Québec. L'INFORME respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE.

VENTE ANNUELLE ET FINALE DE MARCHANDISES SECHES, à des prix très-réduits.

Lundi, le 2 février, au magasin de WM. LAIRD & CIE.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

W. L. & CIE. vendront le tout de leur IMMENSE FONDS DE MARCHANDISES SECHES, à une réduction de 10 à 20 par cent sur les prix ordinaires.

JOHN WRIGHT, GRAVEUR ET DOREUR.

FAIT des CADRES DE TABLEAU et de MIROIR, des COIRCHIES DE FENÊTRE, etc., etc. Il dore les églises et les steamers, etc. argente les miroirs, répare et redore les cadres, monte et vernis les cartes; en un mot, il exécute toute sorte d'ouvrages avec exactitude et dans le dernier goût, AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

No. 7, RUE SAINT-JEAN, (EN DEHORS.) Québec, 2 février 1857. 3Éps.

NOUVEAU BATEAU A VAPEUR, INVENTÉ PAR M. L. LEMOINE, INGÉNIEUR A QUÉBEC.

CONSTRUCTION AU MOYEN D'UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.

CE bâtiment offre beaucoup plus d'avantages que tous les autres, sous le triple rapport de l'économie, de la vitesse et de la sécurité. L'une des listes, destinées à recevoir les noms des souscripteurs, est déjà couverte des noms de plusieurs personnes très recommandables de cette cité.

LE CONSEILLER DES DAMES et des DEMOISELLES.

TOUTES les abonnés à la 1ère année du journal, commençant le 1er novembre, recevront avec le numéro du premier janvier, à titre de prime, LE MENAGER FRANÇAIS.

CE journal, rédigé par toutes les sociétés littéraires et spéciales de l'époque, donnera dans le courant de l'année, indépendamment de sa magnifique prime, deux feuilles de broderies, dont plusieurs double format (dessins de M. BONNET) — des tapisseries colorées d'une admirable perfection et d'une exécution facile — un nombre infini de petits travaux de Dames pour fêtes, étrennes et cadeaux — des patrons grandeur naturelle, pour toilette de Dames, de Jeunes personnes et d'Enfants — des feuilles supplémentaires de patrons au renouvellement de chaque saison — des gravures de modes colorées, pour costumes de ville, toilettes de soirées, de mariées et de première communion — des gravures de lingerie, des aiguilles, des repins, des gravures sur acier de sujets religieux et autres d'une admirable perfection; quatre morceaux de musique de salon par les premiers compositeurs; — des recettes, des conseils indispensables à toutes les mères de famille, les maîtresses de maison et à toutes les jeunes personnes; — douze rebus illustrés.

Tous les dessins de broderies sont exécutés par M. BONNET; tous les petits travaux de dames sont dessinés et expliqués par Mme. CAROLINE EMMERICH FOURNET; tous les dessins de tapisseries colorées, les aiguilles et les repins sortent des ateliers de MM. FOURNETHEU frères; tous les patrons sont fournis par les premières maisons de Paris, qui, par une faveur toute spéciale, veulent bien les livrer au journal aussitôt que la mode les a indiqués.

Le Conseiller des Dames et des Demoiselles, fondé en 1847, a vu chaque année grandir son succès. La régularité de son service, la moralité et l'utilité de sa rédaction et ses constants efforts pour satisfaire ses abonnés, l'ont placé au premier rang parmi les journaux de la spécialité.

Prix de l'abonnement — 25 CENTES PAR AN, payable d'avance. On s'abonne à Québec, chez J. T. BROUSSEAU, Agent pour le Canada.

SOMMAIRE du numero de novembre, 1856.

- 1. Chronique du mois, par Mme. de MORIANS.
2. René de Kerzoran, par ALFRED DES ESSARTS.
3. Les Gerbes d'Or.—Pensées des femmes célèbres, par F. FERTIAULT.
4. Les Ruines (Poésie), par Bourguin.
5. Modes, par Mme. BLANCHE DE SERIGNY.
6. Économie domestique des Dames.—Conseils et ouvrages divers.—Causerie autour d'une table ronde.—Petits travaux de dames.—Bouté à Jean.—Écran-bannière.—Valise au crochet.—Joujou d'enfant.—Triolet Louise pour couverts, rideaux, etc.—Dentelle au tricôt.—Petit cours de fleurs artificielles: Lys.—Rose pompon.—Planche de tapisserie.—Planche or et couleurs. —Légende de l'aquarelle.
7. Explication de la gravure de Modes.
8. Explication de la gravure planche de Confection: Manteaux et Pardessus.
9. Explication de la planche de Broderies.
10. Explication de la planche de Patrons.
11. Rebus illustré.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.

Les abonnés recevront avec le numero de novembre: 1. Une feuille de broderies, double format (dessins de M. BONNET). 2. Une planche de Patrons pour la saison d'hiver, double format. 3. Une gravure de Modes colorée. 4. Une planche de Manteaux, Robes et Mantelets (pour la saison d'hiver). 5. Une planche de Tapisserie colorée. 6. Le moulin à vent (aquarelle). 7. Une planche de travaux au crochet de couleu (or et soie). 8. Au verso de la grande planche de broderie, Petits Travaux. 9. Paris (quadrille), par Ach. DESCOMBES. 10. A une Maridie (romance), par Mmes PUOT et 11. La Nuyade (valse), par JAMES ROTTSLEET. 12. La Chyrette (schottisch), par Mlle. HONORÉ PIOLAL.



A. KRAUTH & CIE., 81, RUE ST. JEAN, (EN DEHORS.)

Importation, fabrication d'Horlogerie, de Chronomètres, de Bijouterie, d'Appareils pour la Télégraphie Electrique, etc.

A. KRAUTH, d'origine allemande, parlant et écrivant français et l'anglais, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir qu'il a ouvert un magasin à la dite place, comme Horloger, Orfèvre et Fabricant de Chronomètres et d'Appareils pour la Télégraphie Electrique.

Il tient aussi en main un assortiment varié et considérable de Montres d'or et d'argent, de Pendules françaises et américaines, de Chaines de montres, de Bijoux, et de Matériaux et Outils pour la confection et la réparation des objets, en partie importés et en partie fabriqués par lui-même, qu'il peut offrir en vente avec garantie; et au printemps prochain son fonds sera largement fourni et augmenté au moyen des emplettes que son associé, qui part pour l'Europe, va faire dans les principaux établissements du genre en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne.

Ses prix seront toujours des plus raisonnables et le travail bien conditionné, attendu qu'il importe directement, et soigne les ouvrages par lui-même, sans jamais être dans le cas de recourir à des ouvriers en dehors de son atelier.

Qu'on veuille bien lui faire l'honneur de visiter son élégant magasin, et de l'encourager avec force commandes; il fera son possible pour servir avec ponctualité, et se rendre digne de la confiance du public.

Québec, 2 février 1857.—an1.

MAISON DE BAINS.

NOTES adressées nos souscripteurs et le public en général, que le 1er mai prochain notre MAISON DE BAINS, dans la rue du Palais, vis-à-vis l'Hotel Russell, sera ouverte aux familles.

Prix des Bains pour une Année.—Eau douce, chaude ou froide.

Table with 2 columns: Classe and Prix. 1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame... \$5. 2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame... 3. Un Enfant au-dessous de 12 ans... 1/2.

Prix des Bains d'Eau Douce pour Huit Mois.

Table with 2 columns: Classe and Prix. 1ère classe.—Pour un Monsieur ou une Dame... \$1. 2ème classe.—Pour un Monsieur ou une Dame... 10. Un enfant au-dessous de 12 ans... 7.

Les souscripteurs de la première classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la première classe d'eau salée en payant 1s. 3d. pour chaque bain. Et les souscripteurs de la seconde classe d'eau douce auront le droit de prendre des bains de la seconde classe d'eau salée, en payant 1s. 3d. pour chaque bain.

Conditions des Paiements pour les Souscripteurs.

Les souscripteurs seront obligés de payer la moitié de leur souscription le 15 Mai prochain, c'est-à-dire, quinze jours après que les saundis bains fonctionneront, et l'autre moitié le 15 d'Août.

Remarque. Il y aura un salon pour recevoir les dames de la première classe, dans lequel il y aura un Piano et Harmonium pour amusement des dames, et aussi une dame pour les conduire aux bains.

